



DECRET D/2024/ 0035 /PRG/CNRD/SGG

**PORTANT RATIFICATION DE L'ACCORD-CADRE ENTRE LA  
REPUBLIQUE DE GUINEE ET LA BANQUE ISLAMIQUE DE  
DEVELOPPEMENT (BID) CONCERNANT LE FINANCEMENT DU  
PROGRAMME DE SOUTIEN AU RENFORCEMENT DES  
ENTREPRISES FEMININES DANS LA CHAINE DE VALEUR DU RIZ  
EN AFRIQUE DE L'OUEST (EWASME) EN GUINEE**

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,**

- Vu** la Charte de la Transition ;
- Vu** l'Ordonnance O/2021/001/PRG/CNRD/SGG du 16 septembre 2021 portant prorogation des Lois Nationales, des Conventions, Traités et Accords Internationaux en vigueur à la date du 05 septembre 2021 ;
- Vu** le Décret D/2024/ 0034 /PRG/CNRD/SGG du 07 février 2024 portant promulgation de la Loi L/2023/0023/CNT du 15 décembre 2023 ;
- Vu** le Communiqué n° 01 du Comité National du Rassemblement pour le Développement (CNRD) du 05 septembre 2021 portant prise effective du Pouvoir par les Forces de Défense et de Sécurité ;

**DECRETE :**

**Article 1 :** Est ratifié l'Accord-cadre entre la République de Guinée et la Banque Islamique de Développement (BID) concernant le financement du Programme de Soutien au Renforcement des Entreprises Féminines dans la Chaîne de Valeur du Riz en Afrique de l'Ouest (EWASME) en Guinée, signé le 12 mai 2023, pour une subvention de deux millions six cent soixante-seize mille cent cinquante dollars américains (2 676 150 USD).

**Article 2 :** Le présent décret, qui prend effet à compter de la date de sa signature, sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le 07 FEV 2024

**Général de corps d'armée Mamadi DOUMBOUYA**

